

AXE "PRIORITES DE DEVELOPPEMENT"

PRIORITE DE DEVELOPPEMENT N°2 : Mettre en œuvre un urbanisme et des déplacements durables

Problématique posée au territoire

Dinan Agglomération est un territoire à dominante rurale, étendu en superficie et dont la cohérence s'organise autour d'un pôle de centralité principal, de 3 pôles de centralité secondaires et de nombreux bourgs ruraux. Ces dernières décennies, l'aménagement et l'urbanisation se sont fortement développés selon un schéma «horizontal», conforme en cela à des pratiques observées nationalement et, en conséquence, consommatrices de terres agricoles.

Aujourd'hui le SCoT et le PLUi définissent des orientations, évolutives dans le temps, en matière d'aménagement et d'urbanisme durable, pour un meilleur accueil des populations à venir et une meilleure prise en compte des besoins de toutes les typologies de population déjà présentes.

Il convient de répondre aux enjeux identifiés de la manière la plus efficace et la plus durable possible, toujours selon une logique prospective, en anticipant les potentialités de développement économique du territoire et les évolutions tendanciennes de notre démographie

Objectifs

- Planifier, programmer et mettre en œuvre l'urbanisme de demain dans les centralités
- Structurer et intensifier la mobilité sur le territoire

Intitulé des fiches actions déclinant la priorité

Fiche action 2.1 : Planifier, programmer et mettre en œuvre l'urbanisme de demain dans les centralités

Fiche action 2.2 : Structurer et intensifier la mobilité sur le territoire

Indicateurs de résultat

voir fiches actions